

## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°2014237-0008 du 25 août 2014

### Tableau récapitulatif - département de la Haute-Savoie

	Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences (la numérotation de ces items est celle du décret du 16/08/2011)	1) Création de voie forestière	3) Création de pistes pastorales	4) Création de place de dépôt de bois	6) Premiers boisements	7) Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes	17) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.2.0	18) Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.2.3.0	
	ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR820165 – FR8212001	X			X	X			
	CONTAMINES-MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE FR8201698	X	X		X	X			
	AIGUILLES ROUGES FR8201699	X	X		X	X			
	HAUT GIFFRE FR8201700 – FR8212008	X	X		X	X	X		
	LES ARAVIS FR8201701 – FR8212023	X	X		X	X			
	PLATEAU DE BEAUREGARD FR8201702	X	X		X	X			
	MASSIF DE LA TOURNETTE FR8201703	X	X		X	X			
	LES FRETTES - MASSIF DES GLIERES FR8201704 – FR8212009	X	X		X	X			
	MASSIF DU BARGY FR8201705 – FR8210106	X	X		X	X			
	ROC D'ENFER FR8201706 – FR8212021	X	X		X	X			
	PLATEAU DE LOEX FR8201707 – FR8212027	X	X		X	X			
	MONT DE GRANGE FR8201708	X	X		X	X			
	CORNETTES DE BISE FR8201709	X	X		X	X			
	MASSIF DES VOIRONS FR8201710	X	X		X	X			
	MASSIF DU MONT VUACHE FR8202711 – FR8212022	X	X		X	X			
	LE SALEVE FR8201712	X	X		X	X			
	VALLEE DE L'ARVE FR8201715	X			X	X	X		
	LES USSÉS FR8201718	X			X	X	X		
	DELTA DE LA DRANSE FR8201719 – FR8210018	X			X	X	X		
	CLUSE DU LAC D'ANNECY FR8201720	X			X	X	X		
	ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS FR8201722					X			
	PLATEAU GAVOT FR8201723					X			
	MARAIS DE CHILLY ET DE MARIVAL FR8201724					X			
	RESEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS FR8201772				X	X			
	PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES FR8202002 – FR8212005	X	X		X	X			
	LAC LEMAN FR8212020	X				X			

LIBELLE ET N° DE SITE



## Annexe 2 de l'arrêté préfectoral n°2014237-0008 du 25 août 2014

### Tableau récapitulatif - département de la Haute-Savoie

32) A moins qu'ils ne soient nécessaires à l'exécution d'un permis de construire, d'ajoutements ou exhaussements de sol dont la profondeur est inférieure à 2 mètre et qui portent sur une surface inférieure à 100 m <sup>2</sup> mais supérieure à 40 m <sup>2</sup> . Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	35) Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste	36) Utilisation d'hélicoptère mentionnée à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodomes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères  Lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000	Documents de planification, programmes ou projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences (la numérotation de ces items est celle du décret du 16/08/2011)	LIBELLE ET N° DE SITE
X			ETOURNEL ET DEFILE DE L'ECLUSE FR820165 – FR8212001	
	X		CONTAMINES-MONTJOIE - MIAGE - TRE LA TETE FR8201698	
	X		AIGUILLES ROUGES FR8201699	
	X		HAUT GIFFRE FR8201700 – FR8212008	
	X		LES ARAVIS FR8201701 – FR8212023	
	X		PLATEAU DE BEAUREGARD FR8201702	
	X		MASSIF DE LA TOURNETTE FR8201703	
	X		LES FRETTES - MASSIF DES GLIERES FR8201704 – FR8212009	
	X		MASSIF DU BARGY FR8201705 – FR8210106	
	X		ROC D'ENFER FR8201706 – FR8212021	
	X		PLATEAU DE LOEX FR8201707 – FR8212027	
	X		MONT DE GRANGE FR8201708	
	X		CORNETTES DE BISE FR8201709	
	X		MASSIF DES VOIRONS FR8201710	
	X		MASSIF DU MONT VUACHE FR8202711 – FR8212022	
	X		LE SALEVE FR8201712	
	X		VALLEE DE L'ARVE FR8201715	
	X		LES USSÉS FR8201718	
	X		DELTA DE LA DRANSE FR8201719 – FR8210018	
X	X		CLUSE DU LAC D'ANNEY FR8201720	
	X		ZONES HUMIDES DU BAS CHABLAIS FR8201722	
	X		PLATEAU GAVOT FR8201723	
	X		MARAI DE CHILLY ET DE MARIVAL FR8201724	
	X		RESEAU DE ZONES HUMIDES DE L'ALBANAIS FR8201772	
	X		PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES FR8202002 – FR8212005	
	X		LAC LEMAN FR8212020	